

9 janvier 2012



## AVIS

**d'ouverture de la consultation du public sur le projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'Auvergne**

**DU 16 JANVIER AU 16 MARS 2012**

Le SRCAE, prescrit par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, est co-élaboré par le Préfet de région et le Président du Conseil régional dans le cadre d'une large concertation.

Ce schéma a pour objet de fixer les orientations stratégiques des politiques de l'énergie, du climat et de l'air en Auvergne aux horizons 2020 et 2050.

En application du décret n°2011-678 du 16 juin 2011 relatif aux schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie pris pour l'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie de l'Auvergne est mis à la disposition du public pour une durée de 2 mois à compter du 16 janvier 2012.

**Ce document est consultable aux heures d'ouverture respectives des établissements, aux sièges :**

- du Conseil régional de l'Auvergne,
- de la Préfecture de la Région Auvergne, Préfecture du Puy-de-Dôme, à Clermont-Ferrand,
- de la Préfecture de l'Allier, à Moulins
- de la Préfecture du Cantal, à Aurillac,
- de la Préfecture de la Haute-Loire, au Puy-en-Velay
- des sous-préfectures de Montluçon (03), Vichy (03), Mauriac (15), Saint-Flour (15), Brioude (43), Yssingaux (43), Ambert (63), Issoire (63), Riom (63), Thiers (63).

Les observations du public pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet jusqu'au 16 mars 2012 inclus.

**Ce document est également consultable via les sites internet de :**

- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne (DREAL) : [www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr)
- du Conseil régional d'Auvergne : [www.auvergne.org/environnement.html](http://www.auvergne.org/environnement.html).

**Les observations du public seront adressées :**

- soit par courrier, à l'adresse postale suivante : **DREAL Auvergne, STELEP-PECCA, 7 rue Léo Lagrange, 63000 Clermont-Ferrand,**
- soit par courriel : [srcae.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srcae.dreal-auvergne@developpement-durable.gouv.fr)